



## Conseil pour rédiger une annonce pertinente

Style télégraphique ou roman, tout est affaire de style pour la rédaction de votre annonce. Il est néanmoins essentiel de faire apparaître certains éléments afin de mettre en valeur votre bien et d'informer votre acquéreur potentiel.

### Le titre :

C'est la première chose que les internautes liront quand ils découvriront votre annonce. Mettez votre bien en exergue afin de capter l'attention de vos futurs acquéreurs et donner envie de lire la suite. (Villa provençale lumineuse, meulière traditionnelle entièrement rénovée, appartement spacieux et calme, maison familiale avec vue mer, ...). Inutile de préciser le prix dans le titre de votre annonce, il apparaîtra directement sur le site.

### Le corps du texte :

N'hésitez pas dans un premier temps à lister sur une feuille toutes les informations qui décrivent votre bien immobilier. Détaillez ensuite ces éléments au maximum dans un texte qui sera bien écrit, sans faute, avec des tournures de phrases avantageuses. N'oubliez pas que ce texte sera votre façade. Pensez donc bien à aborder les sujets suivants :

- La date de construction du bien immobilier.
- L'emplacement du logement.
- Le prix de vente.
- La surface.
- Le nombre de pièces.
- Si possible la surface des principales pièces (salon, cuisine et chambres).
- Les matériaux des revêtements de sol.
- L'ancienneté de la chaudière.
- La surface des extérieurs (jardin, terrasse, balcon).
- La distance des transports (bus, métro, tramway, gare) ou des axes routiers.
- Les éventuels travaux de rénovation qui ont été réalisés.
- Le montant des charges de copropriété.
- L'éventuelle présence d'un locataire.
- Le DPE.